



impots sur plus values immobilieres

Par **juliette12**, le **23/10/2012** à **14:44**

Bonjour,
Ma belle mère est décédée et à laissé à mon mari sa résidence principale et sa residence secondaire, nous souhaitons revendre le tout et n'étant pas propriétaire nous pouvons être exonéré de l'impot sur la plus value sur la 1ere vente.
Quelle est la définition exacte de la 1ere vente?
Peut on choisir sur quelle vente nous serons exonéré ? ou c'est vraiment sur la 1ere vente?

Par **janus2fr**, le **23/10/2012** à **15:51**

[citation]nous souhaitons revendre le tout et n'étant pas propriétaire nous pouvons être exonéré de l'impot sur la plus value sur la 1ere vente.
Quelle est la définition exacte de la 1ere vente? [/citation]

Bonjour,
Ce n'est pas si simple, l'exonération n'est pas seulement en cas d'une première vente, il faut en plus que l'argent récolté serve à acheter votre résidence principale dans les 2 ans.

[citation]1ère vente d'un logement (résidence secondaire par exemple) lorsque le vendeur n'est pas propriétaire de sa résidence principale, sous certaines conditions : le produit de la vente doit être destinée à acquérir une résidence principale dans les 2 ans du produit de la vente.[/citation]

<http://vosdroits.service-public.fr/F10864.xhtml#N1028B>

Par **juliette12**, le **23/10/2012** à **16:07**

C4EST NOTRE CAS LE PRODUIT DE LA VENTE SERVIRA 0 L4CHAT DE NOTRE RESIDENCE PRINCIPALE MAIS LE TEXTE NE PRECISE PAS SI NOUS AVONS LE CHOIX D APPLIQUER L EXONERATION SUR LA VENTE DE NOTRE CHOIX

Par **janus2fr**, le **23/10/2012** à **16:13**

C'est la première vente que vous réaliserez depuis le 1er janvier 2012. Donc si vous avez plusieurs bien, celui qui sera vendu en premier.